

## Les deux courts #2 D'ici à 2023, le site désaffecté de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul va muer en écoquartier. Les activités qui l'occupent depuis deux ans doivent déménager à la fin de l'année, avant le démarrage du chantier.

Par Clarisse Briot  
Photographe Mathieu Génoin

# LES GRANDS VOISINS

Comme tous les vendredis matin, c'est visite guidée chez Les Grands Voisins, l'expérience d'occupation temporaire qui se déroule depuis fin 2014 sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Un groupe d'étudiants en « BTS design d'espace » de l'École de Concrétion, dans le 15<sup>e</sup>, venu puiser quelque inspiration, se fait présenter les « innovations sociales » expérimentées par le trio d'associations aux manettes – dont le travailleur social Aurore, gestionnaire du site. Cent quatre-vingts structures (associations, artisans, start-up) et 600 personnes précaires, soit 2 000 résidents, cohabitent dans les bâtiments de l'hôpital, fermé en 2011, et donnent vie aux lieux en « fabriquant du commun ». Il y a le « trocshop » où l'on s'échange des services, la lingerie avec sa caisse solidaire, le camping partagé, le poudingier, etc. La liste est longue et les idées pour les mois à venir ne manquent pas, jusqu'à ce que les engins de chantier débarquent et sonnent la fin de l'expérience. « Nous allons faire le meilleur état possible, promet Aurore Rapin, urbaniste, coordinatrice de l'association Y'en va camp qui s'occupe de l'animation du site. Puis nous fermerons les portes au public en octobre, avant des déménagements fin décembre. »

**Des années d'études**  
Le calendrier s'accélère car le futur projet urbanistique qui doit transformer le site est désormais sur les rails. Le Conseil de Paris a adopté la création de la ZAC. L'aménagement, créée : la société publique locale Paris Batignolles Aménagement, crée pour réaliser l'écoquartier Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement) et

la maternité Adolphe-Briard, qui date de 1934 et a vu naître plusieurs générations de Parisiens, accueillera le complexe pour la jeunesse. De même, dans l'oratoire qui abrite, après la Révolution, l'hospice des enfants assistés, la chapelle restera intacte et l'ancienne « saline des couveuses » sera reconverte en espace d'activités. Une place sera faite à l'habitat participatif, aux énergies renouvelables (notamment au solaire) ; les toits accueilleront la surface. Enfin, une crèche, une école, un gymnase et 4 000 m<sup>2</sup> carrés d'espaces verts.

### Agriculture urbaine

Qu'est-ce qui vaudra, à ce nouvel ensemble, l'étiquette d'écoquartier ? « Environ 60 % des bâtiments existants seront conservés », indique Marianne Aufret, adjointe chargée de l'urbanisme à la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement. « Nous construire, c'est en soi un procédé écologique. » La maternité Adolphe-Briard, qui date de 1934 et a vu naître plusieurs générations de Parisiens, accueillera le complexe pour la jeunesse. De même, dans l'oratoire qui abrite, après la Révolution, l'hospice des enfants assistés, la chapelle restera intacte et l'ancienne « saline des couveuses » sera reconverte en espace d'activités. Une place sera faite à l'habitat participatif, aux énergies renouvelables (notamment au solaire) ; les toits accueilleront la surface. Enfin, une crèche, une école, un gymnase et 4 000 m<sup>2</sup> carrés d'espaces verts.

# PLIENT BAGAGE

pour faire sortir de terre le projet qui a germé après des années d'études et des mois de concertation. Quelque 60 000 mètres carrés seront construits sur cet îlot de 3,4 hectares entre la boulevard Denfert-Rochereau et la rue Bertrandade, à deux pas de la Fondation Cartier et de l'Observatoire de Paris. Un peu plus des deux tiers seront dévolus à 600 logements (sociaux à 50 %, intermédiaires à 20 % et libres à 30 %). Commerces et activités se partageront 6 000 m<sup>2</sup> : un équipement privé d'intérêt général occupera la même surface. Enfin, une crèche, une école, un gymnase et 4 000 m<sup>2</sup> carrés d'espaces verts.

**Social**  
sociaux, que l'association souhaiterait rapporter à 27 % : « Les écoquartiers de Berlin et d'Amsterdam, cités en exemple, sont deux fois moins denses. Quant aux logements sociaux, nous demandons que leur part soit conforme, ni plus, ni moins, aux 10 % qui correspondent à l'engagement pris par la mairie pour l'ensemble de la copropriété. » L'association entend montrer sa détermination : elle a adressé un recours gracieux contre la création de la ZAC à la mairie de Paris.

### Soixante-Quinze



Sur cet îlot de 3,4 hectares seront installés 600 logements, des commerces, des équipements et 4 000 m<sup>2</sup> carrés d'espaces verts.

Marianne Aufret,  
adjointe au maire du 14<sup>e</sup>

habitants. » Certains occupants actuels peuvent espérer revenir. Mais ce sera aux promoteurs et aux bailleurs, pas encore choisis, de décider. Entretemps, tout le monde aura levé le camp. « Nous attendons de savoir qui pourra cohabiter avec le début du chantier », explique Aurore Rapin. En tout cas, il s'agit d'une nouvelle époque de construction, la ville, qui prend en compte les usages d'un lieu avant de démolir ou de construire. » ●